

Compte rendu du comité syndical du 1er juillet 2014

Étaient Présents: Jean-Pierre TEMPLIER, Edmond FRANCOU, Max VASELI, Jacques FRANCOU, Marie-France DURAND, Jean-Louis CORNAND, Claude TRIPODI, Florent ARMAND, Bernard MATHIEU, Roseline MARTINOLLI, Élisabeth GILLIBERT, Henriette MARTINEZ, Patricia MORHET-RICHAUD, Jean-François CONTOZ, Georges LESBROS, Joël BOURBOUSSE

Excusés : Jean-Louis RE, Damien DURANCEAU, Philippe AMIC, Bernadette SAUDEMONT

Ordre du jour:

- Validation du compte rendu précédent
- Thématique ressource en eau
- Adhésion du SIEM au SMIGIBA
- Travaux d'entretien de la végétation
- Assurances
- Trésorerie Comptabilité
- Élu référent au CNAS
- Renouée
- Marais de Manteyer

1 VALIDATION DU COMPTE RENDU PRÉCÉDENT

Le compte rendu du comité syndical du 27 mai 2014 est validé à l'unanimité.

Disponible sur le site internet du SMIGIBA : <http://www.smigiba.fr/ressources/compte-rendu/>

2 BILAN VISITE DE TERRAIN

Une visite de terrain préalable au comité syndical s'est déroulée le 1er juillet avec la visite à 15h des deux chantiers en génie végétal sur la commune de St Julien en Beauchêne (protection en caissons végétalisés sur la digue de Bouriane et fascines en aval du Pont Bleu en rive gauche du Grand Buëch).

Les travaux de la passe à poisson sur le Petit Buëch à Veynes ont été présentés à 17h par Philippe JASSERAND, technicien du service Ressources Naturelles et Risques du Conseil Général des Hautes Alpes.

3 THÉMATIQUE RESSOURCE EN EAU

RAPPEL

Le Buëch est un bassin déficitaire en terme de ressource en eau. Les prélèvements en eau sont encadrés par une législation qui a évolué récemment sur plusieurs points :

- La réglementation impose depuis le 1er Janvier 2014 le relèvement des débits réservés (c'est à dire les débits minimum qui doivent être restitués au cours d'eau à l'aval d'un barrage). Sur le Buëch, cela concerne le barrage de Saint Sauveur dont le débit réservé a été relevé à 900l/s ;
- Un plan de gestion de la ressource en eau doit être mis en place afin de réduire, d'ici fin 2014, les prélèvements de 30% en 3 ans.

Depuis le 1er janvier 2014, les débits réservés (c'est à dire les débits minimum qui doivent être restitués au cours d'eau à l'aval d'un barrage) sont fixés au 1/10 du module (débit moyen annuel) ou basés sur des valeurs définies dans le cadre d'étude des volumes prélevables et débits minimums biologiques.

DISCUSSION

Monsieur VASELI s'oppose à ce que le SMIGIBA s'implique dans la démarche d'économie d'eau pour le monde agricole car le monde agricole est déjà structuré. En revanche, le SMIGIBA doit s'impliquer dans l'accompagnement des communes pour l'eau potable. M. VASELI souhaite que soit revu le prix de l'eau. Il interroge les délégués du SMIGIBA sur le rôle du SMIGIBA d'une manière plus globale et souhaiterait que soient revus les statuts du SMIGIBA.

Monsieur Jacques FRANCOU rapporte que des aides sont possibles jusqu'à hauteur de 80 % pour la création de retenues collinaires et qu'une réflexion est en cours au niveau du monde agricole en faveur du regroupement des ASA.

Pour répondre à la question de M. ARMAND, le volume d'eau économisé proposé par le monde agricole actuellement serait de 350 000 à 400 000 m³ par retenue, dans l'hypothèse de création de deux retenues.

Madame MARTINEZ est favorable à un accompagnement administratif et technique du SMIGIBA en faveur du monde agricole pour assurer les demandes de subvention par exemple. Le SMIGIBA a un rôle important d'accompagnement pour tous les projets intéressants la gestion de la ressource en eau. Il est fondamental que le SMIGIBA soit impliqué dans les projets qui bénéficient à l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau. Le SMIGIBA est la structure qui a la connaissance du Buëch, il doit suivre et être impliqué dans tous les projets structurants qui se déroulent sur le Buëch. Le président du SMIGIBA doit être présent aux réunions regroupant les présidents des ASA.

Monsieur LESBROS demande si le SMIGIBA dispose de moyens humains suffisants pour assurer ce travail et s'oppose à ce que le SMIGIBA accompagne le monde agricole. M. LESBROS ajoute aussi qu'il ne veut pas que le SMIGIBA prenne en charge financièrement des projets agricoles. Monsieur FRANCOU propose que soit créé un poste ressource en eau avec un rôle prépondérant pour l'accompagnement des communes au niveau de l'eau potable. Ce poste serait subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau.

4 ADHÉSION DU SIEM AU SMIGIBA

Procédure d'adhésion/dissolution du SIEM (Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge) au SMIGIBA.

ARRÊTÉ INTER PRÉFECTORAL D'ADHÉSION DU SIEM AU SMIGIBA

Signé pour le 05, en cours pour le 26, à venir pour le 04.

ARRÊTÉ INTER PRÉFECTORAL DE MODIFICATION DES STATUTS DU SMIGIBA

En attente de la prise de compétence « rivière » par la communauté de communes des Hautes Baronnies (délibération à l'ordre du jour du conseil communautaire du 28 juin 2014).

PAS DE DELIBERATIONS SUR CE VOLET

5 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION

Dans le cadre du contrat de rivière, des travaux d'entretien de la végétation sont portés par le SMIGIBA depuis 2009.

DISCUSSION

Monsieur LESBROS souhaite que les communes et les communautés de communes soient informées des travaux d'entretien de la végétation avant que soient engagés les marchés. Il demande une validation du comité syndical de la

campagne de travaux et une information aux communes et communautés de communes.

TRAVAUX 2014

En 2014, la campagne de travaux s'organise en deux lots (montant total estimé : 100 000 €HT) sur les communes suivantes :

- lot insertion (estimé à 40 100 €HT) : Montmaur, Chanousse, La Beaume, Serres, La Faurie
- lot entreprise (estimé à 59 900 €HT) : Serres, Lus-La-Croix-Haute, Barret sur Méouge

DÉMARCHE/PLANNING :

- Demande de subventions : juillet
- Validation DIG réalisée sur l'ensemble du bassin versant (Déclaration Intérêt Général) : été 2014
- Relevé cadastral des parcelles concernées par les travaux et envoi de convention de passage et travaux avec les propriétaires riverains : été 2014
- Réunions publiques par secteur : début septembre 2014
- Début des travaux : fin septembre 2014

DÉLIBÉRATIONS

Demande de subventions pour un montant total des travaux de 100 000 €HT auprès des partenaires financiers :

- Agence de l'eau : 30 % soit 30 000 €HT
- Conseil régional PACA : 30 % soit 30 000 €HT
- Conseil Général des Hautes Alpes : 20 % soit 20 000 €HT

(Pour information, il reste 20 % d'autofinancement à la charge du SMIGIBA : investissement solidaire demandé en début d'année dans les participations des communautés de communes, pour un montant de 20 000 €).

Autorisation au président à signer les marchés et les avenants pour un montant total de 100 000 €HT dont 45 000 €HT avec une entreprise d'insertion.

Autorisation au président de signer une convention financière avec l'entreprise d'insertion pour un montant maximum de 45 000€HT.

Autorisation au président de signer une convention de passage et de travaux d'entretien de la végétation avec les propriétaires riverains.

Toutes ces délibérations sont acceptées à l'unanimité.

6 ASSURANCES

Il est important que le SMIGIBA contracte une assurance pour les risques statutaires et prévoyance en cas d'accident du travail, d'incapacité temporaire de travail, de congé maternité, de congé maladie et de décès.

PROJET DE DÉLIBÉRATION :

Autoriser le Président à contracter une assurance qui couvre les risques statutaires et prévoyance

Cette délibération sera **prise ultérieurement** après étude de plusieurs devis.

7 TRÉSORERIE - COMPTABILITÉ

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU PRÊT DE 161 000 €

Dans le cadre des travaux d'élimination de la renouée du Japon, les subventions ont été récemment perçues. Le prêt contracté à la Caisse d'Épargne en 2013 d'un montant de 161 000 € pour payer les factures liés à ces travaux peut être remboursé.

Projet de délibération sous réserve de l'avis favorable du trésorier :

Autoriser le Président à rembourser de manière anticipée le prêt de 161 000 € à la Caisse d'Épargne.

Le Président remet cette délibération **au prochain comité syndical** afin de faire le point sur la trésorerie.

DÉCISION MODIFICATIVE

Une décision modificative d'ordre budgétaire est prise afin de modifier et d'équilibrer le budget des amortissements et des reprises de subventions.

Cette décision modificative est votée à l'unanimité.

8 ÉLU RÉFÉRENT AU CNAS

Le SMIGIBA adhère depuis le 1er janvier 2013 au CNAS (Comité National d'Action Sociale). Un élu référent de la structure doit être désigné.

PROJET DE DÉLIBÉRATION :

Élection d'un élu référent au CNAS.

Monsieur Jacques FRANCOU, président du SMIGIBA, est élu référent au CNAS.

9 RENOUÉE

Possibilité de candidater à un prix inédit en présentant avec l'assistant technique à maitre d'ouvrage (CCeau) les travaux d'élimination des renouées du Japon sur le Buëch dans la catégorie "préservation des écosystèmes aquatiques continentaux". L'intérêt de concourir est de sensibiliser à la gestion des plantes invasives et aussi à promouvoir les actions très ambitieuses menées par les petites structures (la SCOP Cceau et le syndicat).

PAS DE DELIBERATIONS SUR CE VOLET

10 MARAIS DE MANTEYER

Comité de pilotage du site Natura 2000 le jeudi 3 juillet à 9h à Manteyer.

Visite du marais avec le rapporteur scientifique du site Roger Garcin le lundi 30 juin à 9h.

Un projet de sentier de découverte était en cours mais cette action semble difficile à mettre en place.

11 REMARQUES GÉNÉRALES

Il est demandé à ce que la note de préparation soit plus étoffée et les projets de délibérations plus détaillés.

12 PLANNING

Un prochain comité syndical est fixé au mardi 16 septembre 2014 à 18h, à la CCIB à Lagrand, sous réserve de disponibilité de la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, le comité syndical s'est terminé à 19h30.